



Réunion de Bureau du 28 juin 2016 à 16h

Procès verbal

Etaient présents : Christine Noiville (CN), Claude Gilbert (CG), Jean-Christophe Pagès (JCP) et Joëlle Busuttil

En liaison téléphonique : Claudine Franche et Jean-Christophe Gouache

Excusé : Pascal Boireau

Absent : Patrick de Kochko (démissionnaire)

1. Point sur la situation au HCB

CN explique qu'elle a prévu de faire un point avec tous les démissionnaires avant l'été. CN et CG ont déjà rencontré les représentants de la Confédération paysanne, la Fédération nationale de l'agriculture biologique, les Amis de la Terre, et France Nature Environnement. A l'issue de ces entretiens, CN leur a adressé un courrier rappelant la teneur des propos échangés et notamment :

- son souhait que les organisations démissionnaires réintègrent le HCB, seule véritable solution pour que celles-ci puissent participer pleinement aux travaux des groupes de travail. Tout autre arrangement serait mal compris, tant en interne qu'en externe.
- dans le cas où ces organisations choisiraient de ne pas réintégrer le HCB, le Secrétariat leur posera des questions écrites sur les saisines en cours pour qu'elles fassent parvenir au HCB dans les délais et sous une forme synthétique leur position et leurs arguments. Ces contributions pourraient être annexées aux rapports des différents groupes de travail et seraient ainsi clairement versées au débat du comité économique, éthique et social dans son ensemble. Le président du CEES pourrait ensuite proposer au comité la publication du rapport sur le site du HCB, qui pourrait à son tour la proposer au Bureau.

CN précise par ailleurs que les propositions d'évolution du fonctionnement du HCB auxquelles a abouti le Groupe de réflexion sur les avis semblent perçues comme des garanties. Dans ce contexte, le possible retour au HCB des démissionnaires rencontrés à ce jour reste d'actualité. Les conditions de ce retour – qui ne seront sans doute pas univoques – seront posées à la

rentrée. CN évoque à ce propos le courrier adressé aux ministres de l'agriculture et de l'environnement, par la Confédération paysanne, relatif au mandat du HCB sur les NPBT qui « apporte déjà la réponse à la question posée puisqu'il demande toujours d'examiner divers problèmes concernant 'les techniques qui n'ont pas été identifiées par le HCB comme susceptibles d'entrer dans le champ de la directive 2001/18 CE' ».

J.-C. Gouache rappelle qu'il avait transmis aux membres du Bureau le courrier adressé par diverses organisations, dont l'UFS, au Cabinet du Premier ministre. A l'occasion du rendez-vous que leur a accordé Marie Guittard la semaine dernière, les organisations représentées ont pu donner leur lecture des événements qui se sont produits au HCB en début d'année. Ils ont fait savoir que le HCB continue à travailler.

J.-C. Gouache s'interroge sur la possibilité donnée aux démissionnaires d'annexer aux travaux des GT un texte présentant leur point de vue, le HCB se plaçant dès lors dans une configuration similaire à celle de la phase 1 des travaux sur les NPBT, et qui a conduit à la publication d'une juxtaposition de positions des parties prenantes avec une synthèse très limitée. Il ajoute que cela créerait par ailleurs un précédent, c'est-à-dire que le HCB publierait des documents issus de parties prenantes n'appartenant plus au HCB (puisque démissionnaires).

CN indique que ces documents seraient certes sur le site du HCB, mais annexés au rapport du GT. Or les rapports de GT sont des rapports de travail qui contiennent des éléments divers et variés n'émanant pas nécessairement des membres du HCB. Elle rappelle, en outre, qu'il avait été décidé en Bureau que les coordinateurs des GT prendraient l'attache des démissionnaires. Cela a été fait pour la saisine Moustiques, FNE a accepté de collaborer. Il conviendra de vérifier que cela a été fait également pour la saisine Socio-éco, dans la négative la qualité du travail produit en serait entachée. Compte tenu du calendrier établi il est décidé qu'il n'y aura toutefois pas de relance. Sur les Nouvelles Techniques, les conditions posées par la Confédération paysanne et la FNAB n'étaient pas recevables. A l'issue de négociations, il a été finalement décidé que ces associations ne seraient pas invitées à siéger dans le GT comme elles l'auraient souhaité mais que leurs contributions seraient annexées au rapport du GT, sachant qu'il appartiendra in fine aux VP et président des comités de proposer au Bureau que ces rapports soient publiés. Le Bureau statuera.

J.-C. Gouache considère que dans ce cas toutes les parties prenantes devront être invitées à donner leur point de vue, qui deviendraient également publiables en l'état.

La remarque est légitime note CN qui rappelle toutefois qu'on est dans une phase de négociation.

2. Appel à candidatures, pour le recrutement d'experts pour le CS : choix des disciplines, composition du comité de sélection et calendrier

Le Comité scientifique du HCB comporte 40 membres (Décret n°2008-1273 du 5 décembre 2008 relatif au Haut Conseil des biotechnologies). Le droit, l'économie et la sociologie n'étant plus

représentés au CS (Loi du 2 décembre 2015), un membre du CS ayant démissionné (Yves Bertheau) et quatre autres n'étant plus en mesure de participer aux travaux du CS en raison d'engagements pris par ailleurs (Philippe Berny, Nathalie Eychenne, André Jestin et Daniel Parzy), le HCB va lancer un appel à candidatures pour le recrutement de huit experts, soient :

- en qualité de spécialistes en protection de la santé humaine et animale :
 - un virologue,
 - un parasitologue,
 - un médecin spécialiste de thérapie génique,
 - un vétérinaire,
- en qualité de spécialiste en sciences agronomiques :
 - un agronome expert dans les questions de coexistence des filières,
- en qualité de spécialiste en sciences appliquées à l'environnement :
 - un écologue,
- en qualité de spécialiste en écotoxicologie :
 - un écotoxicologue, expert dans les questions d'évaluation des risques pour les organismes non-cibles (effets non intentionnels sur la biodiversité)
- en qualité de spécialiste en biologie moléculaire :
 - un biologiste moléculaire expert dans les questions de traçabilité.

La date limite de candidature a été fixée au 5 septembre. Un comité de sélection – composé de la présidente du HCB, du président du CS et de sa vice-présidente, ainsi que de deux membres extérieurs au HCB Charlotte Grastilleur (ANSES) et de Denis Bourguet (INRA, expert du CS durant le 1^{er} mandat du HCB) – classera les candidatures reçues. Le classement proposé sera transmis aux ministères concernés (environnement, agriculture, consommation, santé et recherche). Le ministère de l'Environnement procédera ensuite aux nominations par révision du décret du 30 décembre 2014.

Cet appel figurera sur le site du HCB, sera transmis aux membres du CS en leur demandant de bien vouloir en assurer la diffusion. L'appel sera transmis également à l'INRA, à l'Inserm et au CNRS.

3. Modalités de validation en Bureau du traitement des saisines « confiné »

Les saisines « confiné » sont systématiquement traitées par le CS. Par souci de formalisme une copie de ces saisines sera désormais transmise par courriel aux membres du Bureau au fil de l'eau, l'absence de réponse valant accord tacite pour leur traitement en séance. Il sera en outre fait mention de ces saisines dans les PV des Bureaux.

4. Point sur les travaux en cours et sur les nouvelles saisines

4.1 Travaux en cours

Saisine NPBT :

Les travaux du GT CS sont terminés et seront présentés en CS le 13 juillet.
Les travaux du GT CEES seront présentés en CEES le 12 juillet.

Saisine Moustiques :

A l'ordre du jour des 2 prochaines séances du CS.
CG rappelle que le CEES a besoin de l'avis du CS.

JCP fait savoir que le CEES n'a pas posé de questions écrites au CS. CN rappelle que si les échanges croisés entre les chargés de mission sont encouragés, il est nécessaire que des questions soient posées par écrit, comme le prévoit le RI.

Saisine Socio-éco :

Rapport du GT présenté en séance le 29 juin.

Saisines « Confiné » :**- du MENSUR :**

- 73 projets de déclaration d'utilisation confinée d'OGM à des fins de recherche, de développement et d'enseignement (dont 1 dossier à des fins de recherches biomédicales) ;
- 41 projets de demandes d'agrément d'utilisation confinée d'OGM à des fins de recherche, d'enseignement et de développement, dont 2 dossiers à des fins de recherches biomédicales.

- de l'ANSES :

- demande d'avis sur la dissémination volontaire d'OGM dans le cadre d'un essai clinique d'un médicament vétérinaire.

- du MINAGRI :

- demande de déclassement de confinement en vue d'une cession de chien

- de la Préfecture de l'Isère (Direction départementale de la protection des populations) :

- demande d'agrément d'utilisation d'OGM dans le cadre de 2 projets de recherche

4.2 Nouvelle saisine

Saisine « Culture » du MINAGRI Dossier EFSA-GMO-NL-2016-131 maïs GM MON87427 x MON89034 x MIR162 x NK603

Compte tenu des travaux en cours, le CS ne sera pas en mesure de traiter cette saisine.

5. Questions diverses

Le Bureau du 5 juillet est annulé. Les membres du Bureau seront consultés électroniquement pour valider les recommandations du groupe de réflexion sur les avis.